



## La sécurité

Parallèlement au dispositif d'alerte incendie, le lycée est doté d'un P.P.M.S (Plan Particulier de Mise en Sécurité) applicable en cas de risque majeur (inondation, tempête, nuage toxique, glissement de terrain, séisme, attentat, intrusion...).

Il a pour but de protéger l'ensemble des personnes présentes dans l'enceinte de l'établissement, de gérer la crise en attendant l'arrivée des secours et de mettre en place les directives des autorités.

Vous trouverez ci-dessous **les consignes à respecter pour le bon fonctionnement de ce plan** et garantir votre sécurité et celle de vos enfants :

⚡ **Ne venez pas sur les lieux et ne cherchez pas à faire quitter les lieux à votre enfant** ⇒ Il est pris en charge par les personnels du lycée. Vous mettriez sa vie en danger, ainsi que la vôtre.



⚡ **N'attendez pas votre enfant devant le lycée** ⇒ Rejoignez un bâtiment en dur pour vous mettre à l'abri. Protégez-vous, le lycée protège votre enfant.



⚡ **Ne téléphonez pas** ⇒ Laissez les réseaux téléphoniques libres afin que le lycée puisse communiquer avec les autorités et les services de secours.



⚡ **Ecoutez la radio sur France-Bleu Champagne sur 94.8 MHz ou Champagne FM sur 87.7 MHz** ⇒ Les autorités vous communiqueront sur cette fréquence toutes les informations utiles et les consignes à suivre.



⚡ **Ne venez chercher votre enfant que lorsque les autorités vous inviteront à le faire** ⇒ Tous les accès du lycée étant bloqués pour la durée de la mise en sécurité, vous ne pourriez pas entrer dans nos locaux et gêneriez les déplacements des services de secours.



Les consignes applicables aux élèves en cas d'incendie ou de risque majeur leur sont communiquées par le personnel lors des exercices d'évacuation ou de confinement réalisés chaque année.